

Si votre entreprise est une S.A.R.L

Les pièces à réunir sont :

- Statuts enregistrés
- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce ou publication au journal officiel ou récépissé de la demande d'extrait au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'identification fiscale)
- Carte Professionnelle
- Procès verbal de la nomination du Gérant (seulement si gérant non statutaire)
- Procès verbal de la désignation des signataires
- Procès verbal de constitution
- 2 Photos d'identité du Gérant
- Pièce d'identité du Gérant
- Si vous êtes non résident (non inscrit au Registre de Commerces et des Sociétés à Madagascar) : extrait de l'inscription au RCS du lieu d'établissement
 - K bis (pays francophone)
 - Certificate of Incorporation (pays anglophones)
- Etats financiers ou rapport d'activités
- Pour les sociétés nouvellement créées : bilan d'ouverture (à la place des états financiers)
- Justification de la première opération si montant supérieur à 50 000 000 Ar

Si votre entreprise est une S.A

Les pièces à réunir sont :

- Statuts enregistrés
- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce ou publication au journal officiel ou récépissé de la demande d'extrait au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'identification fiscale)
- Carte Professionnelle
- PV de constitution
- PV nomination des membres du CA, du PCA, du DG et pouvoirs de signature
- 2 Photos d'identité des signataires
- Pièces d'identité des signataires
- Agrément pour les entreprises franches
- Si vous êtes non résident (non inscrit au Registre de Commerces et des Sociétés à Madagascar) : extrait de l'inscription au RCS du lieu d'établissement
 - K bis (pays francophone)
 - Certificate of Incorporation (pays anglophones)
- Etats financiers ou rapport d'activités
- Pour les sociétés nouvellement créées : bilan d'ouverture (à la place des états financiers)

- Justification de la première opération si montant supérieur à 50 000 000 Ar

Si vous souhaitez ouvrir un compte en devises

P.S : Vous n'avez pas à remplir les formalités ci-dessous si vous possédez déjà un compte à la BNI MADAGASCAR. Il vous suffit de nous donner l'ordre d'ouvrir un compte en devises à vue ou à terme.

Si votre entreprise est une *Entreprise individuelle* :

Les pièces à réunir sont :

- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'Identification Fiscale)
- Permis d'exploitation si l'activité le requiert (ex : exploitation minière)
- Carte professionnelle
- Certificat de résidence
- Situation recettes - dépenses du dernier exercice
- 2 Photos d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique (l'ayant droit économique est le vrai titulaire de fonds)
- Pièce d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique
- Si vous êtes non résident, n'oubliez pas la photocopie de votre passeport (copie légalisée si pas d'original)
- Pour les entreprises individuelles en cours d'établissement : prévision de chiffre d'affaires (recettes - dépenses prévisionnelles)
- Premier dépôt : 4000€

Si votre entreprise est une *S.A.R.L*

Les pièces à réunir sont :

- Statuts enregistrés
- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce ou publication au journal officiel ou récépissé de la demande d'extrait au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'identification fiscale)
- Carte Professionnelle
- Procès verbal de la nomination du Gérant (seulement si gérant non statutaire)
- Procès verbal de la désignation des signataires
- Procès verbal de constitution
- 2 Photos d'identité du Gérant
- Pièce d'identité du Gérant
- Si vous êtes non résident (non inscrit au Registre de Commerces et des Sociétés à Madagascar) : extrait de l'inscription au RCS du lieu d'établissement
 - K bis (pays francophone)
 - Certificate of Incorporation (pays anglophones)
- Etats financiers ou rapport d'activités

- Pour les sociétés nouvellement créées : bilan d'ouverture (à la place des états financiers)
- Premier dépôt : 4000 €

Si votre entreprise est une S.A.

Les pièces à réunir sont :

- Statuts enregistrés
- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce ou publication au journal officiel ou récépissé de la demande d'extrait au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'identification fiscale)
- Carte Professionnelle
- PV de constitution
- PV nomination des membres du CA, du PCA, du DG et pouvoirs de signature
- 2 Photos d'identité des signataires
- Pièces d'identité des signataires
- Agrément pour les entreprises franches
- Si vous êtes non résident (non inscrit au Registre de Commerces et des Sociétés à Madagascar) : extrait de l'inscription au RCS du lieu d'établissement
- K bis (pays francophone)
- Certificate of Incorporation (pays anglophones)
- Etats financiers ou rapport d'activités
- Pour les sociétés nouvellement créées : bilan d'ouverture (à la place des états financiers)
- Premier dépôt : 4000 €

Nous vous remercions de votre confiance et à bientôt dans nos agences